

# Incubateurs, pépinières, « coups de pousse » des projets innovants

L'Anjou connaît un étonnant dynamisme économique. La création d'une entreprise peut cependant s'y avérer pleine d'embûches. C'est sans compter sur l'aide des incubateurs et des pépinières d'entreprises. Le Maine-et-Loire en compte trois : l'incubateur d'Angers Technopole, qui cible les projets innovants, la pépinière du Saumurois et, bientôt, la Cour de Création à Beaupréau. Différentes variétés, mais un point commun : l'appui aux jeunes entreprises.

## Angers Technopole, moteur de l'innovation en Maine-et-Loire

Les projets les plus innovants et technologiques se tourneront plutôt vers l'incubateur d'Angers Technopole. Mis en place dès 2001 grâce à l'appui de la Région, du Conseil Général, d'Angers Loire Métropole et de la CCI, ce dispositif favorise l'émergence et l'ancrage de projets innovants à fort potentiel de développement sur le territoire. « Les projets sont sélectionnés au stade de l'idée. L'essentiel de notre travail va consister à en évaluer la faisabilité technique, sa pertinence économique et sa possible mise sur le marché », indique Christophe Angot, directeur d'Angers Technopole. Pendant 18 mois en moyenne, le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement renforcé avec des éléments d'expertise et de coaching autour de sujets

comme le business plan, le marketing, la propriété industrielle... », précise Sébastien Gourdel, chargé de mission d'Angers Technopole. Dans ce cadre, la structure peut même intervenir jusqu'à 30 000 € pour financer certaines prestations externes. Depuis cette année, elle accompagne de manière individuelle l'entreprise innovante sur ses premiers mois d'activité, les plus difficiles. Elle leur ouvre son réseau de partenaires, met en place des ateliers d'échanges d'expériences entre jeunes entreprises... « Plus globalement, l'objectif de la Technopole est de créer des lieux et des occasions de rencontres entre des univers qui ont parfois du mal à communiquer, celui de la recherche et celui de l'entreprise. Nous avons notamment mis en place

un certain nombre d'opérations : Matinales, petits déjeuners... Elles permettent de traiter des problématiques plutôt technologiques, dans lesquelles des laboratoires ont des compétences ou à l'inverse de problématiques telle que la mobilisation d'un crédit recherche dans les entreprises ». Une offre qui semble réussir au territoire : depuis la création de l'incubateur d'Angers Technopole, 71 projets ont été accompagnés par la structure qui en accueille actuellement une douzaine. Pour faire connaître l'incubateur, Angers Technopole organise chaque année un « Appel à Idées Innovantes ». « Le principe de ce concours est d'essayer d'identifier très tôt des projets de création d'entreprises innovantes ». Le prochain aura lieu en octobre.

Le bâtiment de La Cour de Création en construction



Pépinière d'Angers Technopole

## Cocooning à la Pépinière d'entreprises du Saumurois

Lorsqu'il s'agit de s'installer dans le Saumurois, c'est à la Pépinière d'entreprises du Saumurois qu'il faut s'adresser en priorité. « Nous sommes la porte d'entrée des entreprises de moins d'un an d'activité », confirme Cynthia Poulain, chargée de l'accueil et de l'animation de la Pépinière fondée par la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement fin 2004 en partenariat avec la CCI sur la commune de Distré. La première met à disposition des bureaux et ateliers sur 1 200 m<sup>2</sup>, à un coût de location d'environ 20 % inférieur au prix du marché. La seconde apporte des services aux entreprises hébergées. Une personne détachée de la CCI assure l'accueil, le secrétariat, l'orientation des visiteurs, l'organisation de réunions d'informations thématiques, d'opérations de promotion, ... Ce soutien permet aux jeunes créateurs

de limiter leurs charges fixes pendant deux ans et de s'ancrer sur le territoire. Le dossier de chaque entreprise qui souhaite entrer à la Pépinière est examiné par un Comité de pilotage qui étudie la valeur managériale du créateur et la valeur économique de son projet. Depuis son lancement, la Pépinière a accueilli 19 entreprises. Six occupent actuellement ces locaux. Parmi elles : Eric Baranger et Georges Bourasseau de la société Généric (conception et impression numérique). « Quand nous avons créé l'imprimerie en avril 2006, c'est à la CCI que nous avons entendu parler pour la première fois de la pépinière. Le principe nous plaisait et nous avons tout de suite déposé un dossier de candidature. Au-delà d'une aide matérielle précieuse, nous avons bénéficié de nombreux services à valeur ajoutée : un contact continu avec les services de la CCI, un suivi



La pépinière d'entreprises du Saumurois

régulier des acteurs économiques locaux, ... mais aussi l'aide non négligeable de l'assistante détachée par la CCI : elle nous a notamment permis de dégager plus de temps pour notre clientèle. » Trois ans après, la petite entreprise tourne parfaitement et les deux dirigeants ne regrettent pas ce choix. « La pépinière n'est pas seulement dynamique, elle est aussi très conviviale grâce à la proxi-

mité des autres jeunes entreprises ». Tous deux s'installeront très prochainement dans un atelier-relais à proximité de la pépinière. « De quoi passer en douceur le cap des 5 ans et poursuivre notre évolution de façon sereine ». Dès la rentrée, le recrutement d'un apprenti et de nouveaux investissements en machines sont même envisagés.

## « La Cour de création » : pour faire grandir les projets innovants

Elle est située au cœur d'un territoire historiquement mobilisé en faveur de la création d'entreprise, sur la nouvelle zone Anjou Actiparc « Centre Mauges » de Beaupréau. La dernière née des pépinières du département ouvrira ses portes au début de l'automne, portée par la Communauté de Communes de Centre Mauges. « La Cour de création » sera

dédiée à l'innovation et à la création en lien avec le Pôle de Compétitivité Pôle Enfant. Elle proposera hébergement, accompagnement et formation aux créateurs de toute activité, innovante ou en lien avec l'univers de l'enfant, et créatrice d'emplois à terme. D'un coût de 1 117 160 euros HT, le projet a vu le jour en 2006 grâce au soutien du Syndicat mixte du Pays des Mauges, du Pôle de Compétitivité Pôle Enfant, d'Angers Technopole, du Comité d'Expansion Economique et de la CCI dans le cadre de la mise en place d'un pôle d'excellence rurale. Cet « activateur de croissance » doit aider les créateurs à passer du stade de l'idée au projet, puis à la création de leur entreprise. Conçu aux normes HQE, il comptera 3 bureaux de 15 m<sup>2</sup>, 2 ateliers pour les créateurs spécialisés dans le design de 30 m<sup>2</sup>, 2 ateliers de 100 m<sup>2</sup> avec 2 bureaux et pourra accueillir jusqu'à 7 porteurs de projets. L'accueil physique et téléphonique, les travaux de secrétariat et de mailing et l'accès Internet seront en services partagés, de même que certains

espaces comme le hall d'exposition, la cafétéria ou encore la salle de réunion ouverte à tous les acteurs économiques du territoire. Au sein de « La Cour de création », les créateurs bénéficieront de la proximité de spécialistes de l'innovation d'Angers Technopole qui les conseilleront dans l'évolution de leur projet et le développement de leur entreprise, mobiliseront des ressources spécifiques et leur ouvriront leurs réseaux d'expertises. L'accompagnement individuel

et l'animation collective de la structure seront assurés par le chargé de mission de la structure en partenariat avec Angers Technopole et le Pôle de Compétitivité Pôle Enfant. Avec « La Cour de Création », le Choletais a désormais toutes les cartes en main pour ancrer de nouvelles entreprises et faire grandir les projets novateurs. Un pari sur l'innovation qui permettra au territoire de renouer avec la croissance.

Isabelle Baudry

## CONTACTS

**Angers Technopole - Maison de la Technopole**  
8, rue Le Nôtre, Angers • Tél. : 02 41 72 04 04  
Site : www.angerstechnopole.com

**La Cour de Création**  
Zone Anjou Actiparc « Centre Mauges » à Beaupréau  
Tél. : 02 41 71 77 00

**Pépinière d'Entreprises du Saumurois**  
Pépinière d'Entreprises du Saumurois  
Rue de la Chesnaie, Distré • Tél. : 02 41 51 51 50